

## COMMUNIQUE ADCAM

### Jusqu'ou peut-on aller dans le soupçon ?

« **Soupçons de malversation à la CPAM de Toulouse** », tel était le titre, du journal la Dépêche du Midi, dans son édition du 24 mars dernier.

Un titre tapageur avec la volonté délibérée de nuire à la réputation et à l'honneur de la Caisse et de son Directeur, Michel Davila.

Faut-il le rappeler, une malversation, ce n'est ni plus, ni moins, qu'un détournement de fonds commis par une personne dans l'exercice de ses fonctions. Une accusation grave qu'il s'agit pour le moins d'étayer, de documenter, de prouver quand bien même s'agirait-il d'un soupçon.

Que nenni !

A la lecture, l'article acte une simple demande d'expertise émanant d'élus et portant sur la variation d'un poste de dépense et sur une mission confiée au Directeur par l'Union Européenne. Deux sujets, d'ailleurs, auxquels le directeur a déjà apporté des réponses auprès du comité d'entreprise. Quelles affaires !

Au-delà du fond du dossier, on ne peut que mépriser et récuser cette posture journalistique diffamante.

Une nouvelle fois, on est très loin des principes de déontologie inscrits dans la charte d'éthique professionnelle des journalistes de 2011. Une charte dans laquelle les journalistes s'engagent « à respecter la dignité et la présomption d'innocence » ou encore « exerce la plus grande vigilance avant de diffuser des informations d'où qu'elles viennent ».

Une dérive médiatique que nous connaissons trop bien, confortée par des débats acerbes sur les réseaux sociaux.

N'en doutons pas, ces procédés d'intention peuvent atteindre chacun d'entre nous, à tout moment.

Quoi qu'il en soit, nous connaissons tous la probité de notre collègue Michel Davila et les valeurs qu'il porte. Nous savons les moments difficiles et douloureux que cet article lui a causés. Nous lui assurons tout notre soutien, aujourd'hui et demain.

Jean Claude Barbot

Président de l'ADCAM